

PREFET DES COTES D'ARMOR

<p>PREFECTURE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site du 5 juillet 2018 Usine d'Incinération de Planguenoual Kerval Centre Armor</p>	<p>4 pages</p>
---	---	----------------

<p>OBJET DE LA SEANCE : Usine d'incinération de déchets non dangereux à PLANGUENOUAL Syndicat mixte KERVAL CENTRE ARMOR</p>	
<p><u>Présents :</u></p> <p>Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture, présidente, Mme Sophie HYS-LE MÉHAUTÉ, directrice des relations avec les collectivités territoriales, préfecture, M. Jérôme LABRO, direction des relations avec les collectivités territoriales, préfecture, Mme Véronique FOURCHON, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, M. Daniel NABUCET, Maire de PLANGUENOUAL M. Jean-Luc DUBOS, Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer, adjoint en mairie d'Erquy, M. Jean MEGRET, vice-président de la communauté de communes Lamballe Terre et Mer, M. Jean-Luc BARBO, vice-président KERVAL CENTRE ARMOR, M. Mark BRIAND, directeur technique KERVAL CENTRE ARMOR, M. David DESSAIGNE, responsable usine SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION ENERGIE, M. Grégory CADOU, technicien de maintenance, élu du personnel, M. Bernard CALFORT, Eau et Rivières de Bretagne, Mme Laurence LEVAVASSEUR, bureau du développement durable, préfecture.</p>	
<p>Ordre du jour</p>	<p>Horaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2016 - Mise à jour de l'arrêté de composition et de la composition du bureau de la CSS - Présentation par l'exploitant du bilan d'activités 2016-2017 - Présentation par l'UD-DREAL de la situation du site - Questions diverses 	<p>15H00 – 16H00</p>

La présidente ouvre la séance en remerciant les membres de leur participation et invite chacun à se présenter.

M. MORIN, riverain, se présente et interpelle les représentants du syndicat Kerval sur les nuisances sonores de la soufflerie la nuit et les mesures qui sont mises en place pour y remédier et souhaite également savoir si des analyses sur les rejets de dioxines sont réalisées et quels en sont les résultats.

M. DESSAIGNE, indique que la cheminée a été changée récemment et que des mesures sur les nuisances sonores sont actuellement en cours.

M. BRIAND précise que les analyses réalisées régulièrement sur les lichens ne font pas état de pollution détectable et que d'autres mesures sont en cours.

Mme la présidente remercie M. MORIN pour son intervention et passe au 1er point de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2016

En l'absence d'observations de la part des membres, le compte-rendu est adopté.

2) Mise à jour de l'arrêté de composition et de la composition du bureau de la commission

Mme la Présidente, informe la commission que l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018, portant modification de la composition des membres de la commission de suivi, a notamment élargi la composition de la commission par la représentation du Conseil Régional de Bretagne au sein du collège « personnalité qualifiée », impliquant d'élargir également la composition du bureau.

Mme HYS-LE MÉHAUTÉ précise qu'en outre certains collègues ne sont plus représentés et que par conséquent il convient d'actualiser la représentation du bureau et procéder aux modifications nécessaires. Elle invite chaque collègue à adresser à Mme la présidente les nouvelles désignations.

M. BARBO confirme, en effet, la démission de M. Roger QUÉMART du syndicat KERVAL, représentant le collègue des exploitants.

Par ailleurs, Mme la présidente informe que le bureau du développement durable de la préfecture adressera aux membres de la commission une notice rappelant le rôle du bureau au sein de la commission de suivi de site.

3) Présentation par l'exploitant du bilan d'activités 2016-2017

M. DESSAIGNE commente le bilan d'activité 2017 adressé aux membres de la commission préalablement à la réunion.

Il indique que, depuis 2017, les tonnages d'ordures ménagères collectées par les intercommunalités adhérentes et incinérées à l'usine de Planguenoual sont complétés avec un apport du périmètre des Châtelets afin de saturer l'usine.

60 % des apports globaux de l'usine proviennent des centres de Loudéac et des Châtelets.

Le site permet la mise en balles des ordures ménagères et leur stockage sur une plate-forme extérieure représentant un volume total maximal de 8750 m³ environ, pour une utilisation durant les périodes les plus creuses de l'usine.

L'installation peut traiter jusqu'à 44800t/an de déchets non dangereux représentant 8000h/an de fonctionnement.

43600 T ont été incinérées pour 44400T réceptionnées sur le site et 4 400 T mises en balles.

La quantité d'électricité produite en 2017 est supérieure à l'engagement de SUEZ alors même que le ratio de la production électrique par tonne incinérée, n'a pas atteint les volumes escomptés (290KWh/T inc). Les actions et travaux entrepris en 2017-2018 devraient contribuer à l'amélioration du rendement.

Il est à noter qu'une tonne incinérée génère 15 % de mâchefers et 5 % de REFIOM (Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Les lots de mâchefers de janvier à juillet 2017 ont été valorisés en technique routière.

Les REFIOM sont traités en comblement des mines de sel en Allemagne et sur le site de CDSU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de classe I de Changé.

S'agissant de l'impact sur l'environnement, la gestion des eaux n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 20 septembre 2002. Un plan de travaux a été établi et devrait être mis en œuvre à partir du mois de septembre 2018.

Les membres n'ayant pas de questions, Mme la présidente poursuit l'ordre du jour.

4) Présentation de la situation du site par la DREAL

Mme FOURCHON fait tout d'abord une courte présentation de la situation administrative de l'établissement, en précisant que l'installation, classée prioritaire, fait l'objet d'un contrôle annuel de l'inspection sur site.

➤ Inspection du 8 décembre 2016

Les principaux constats lors de cette visite ont été les suivants :

- le respect de l'autosurveillance des rejets de gaz,
- la non-conformité sur les poussières, constatée lors d'un contrôle inopiné, a été levée suite à une contre-mesure effectuée par un organisme agréé ;
- des mesures de bruit dans les zones à émergence réglementaire avaient révélées un niveau de bruit ambiant important qui a conduit l'exploitant à proposer des travaux sur la cheminée en 2017 pour traiter ce problème. L'inspection est dans l'attente des résultats des nouvelles mesures sur le bruit ;
- une nécessaire amélioration de la traçabilité des mâchefers avait conduit la prise d'un arrêté préfectoral de mise en demeure, rapidement levée suite aux éléments de réponse transmis par l'exploitant ;
- une étude de gestion des eaux avait été demandée car les rejets en sortie de lagune faisaient apparaître des dépassements notamment sur les paramètres : PH(acidité ou basicité des eaux), MES (matières en suspension) et quelques métaux.

➤ Inspection du 7 décembre 2017

Les principaux constats lors de cette visite ont été les suivants :

- globalement la traçabilité sur les mâchefers a été améliorée. Les résultats de l'autosurveillance au niveau des rejets atmosphériques se révèlent être conformes à la réglementation.
- à la suite du contrôle inopiné « air » de juin 2017, qui révélait un dépassement sur le paramètre « poussières », des mesures correctives ont été prises par le remplacement d'une manche du filtre à manches qui était percée. Il a été convenu qu'un seuil de vigilance à ne pas dépasser serait fixé et surveillé très attentivement.
- concernant les dépassements constatés sur les rejets des eaux du site, la demande de réalisation d'une étude de mise en conformité, avec échancier et des travaux sur la plate-forme des mâchefers avant fin 2018 a été réitérée.

M. BRIAND précise que l'étude est terminée. Les appels d'offres seront lancés courant juillet et l'engagement des travaux est prévu en septembre. Le coût des travaux de mise en conformité est estimé à 800 000 euros environ.

En réponse à M. CALFORT, M. BRIAND explique que les travaux consistent à spécialiser les plateformes. Ainsi la plateforme « basse » sera la seule à recevoir les mâchefers (pollution plus chimique) et la plateforme haute recevra les balles d'ordures (pollution organique). Toutes les eaux de la plateforme « basse » seront stockées dans les bassins de rétention puis injectées dans le four en lieu et place des eaux de forage actuellement puisées pour l'incinération des ordures. Ainsi, il n'y aura plus du tout de rejet des eaux ayant été en contact avec les mâchefers.

M. BRIAND précise à Mme FOURCHON que l'eau consommée par les fours représente aujourd'hui 8000m³/an.

➤ Point réglementaire

Mme FOURCHON fait part aux membres de la commission d'une nouvelle réglementation, introduite par l'arrêté ministériel de 2017 sur la recherche des substances dangereuses dans l'eau, fixant de nouveaux paramètres et des valeurs limites réglementaires à revoir au regard de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Elle suggère que l'analyse de ces nouveaux paramètres figurent dans l'étude de mise en conformité sollicitée.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, Mme la présidente rappelle la nécessité impérieuse d'appliquer la réglementation et de réunir une fois par an la commission de suivi de site.

D'autre part, elle invite l'exploitant à présenter, pour les prochaines CSS, des documents compréhensibles par tous, pouvant intéresser nos concitoyens et notamment les riverains du site, sur le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir.

Par ailleurs, les services de l'État devront également proposer une présentation plus détaillée, expliquant clairement les constats observés et les améliorations planifiées à apporter.

La séance est levée à 16H00.

Une visite du site est ensuite organisée par l'exploitant détaillant le processus de l'installation depuis l'arrivée des ordures ménagères sur le site.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by the name 'OBARA'. The signature is written over the printed name.

Béatrice OBARA